



*REGDOC-2.2.3, Accréditation du personnel, tome III :
Accréditation des travailleurs des installations
dotées de réacteurs, version 2*

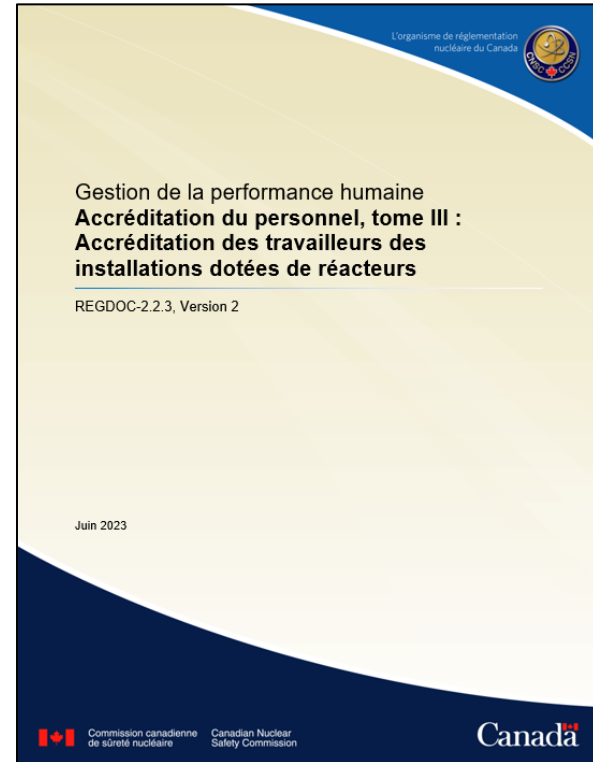
Réunion de la Commission du 28 juin 2023





OBJECTIF

Demande d'approbation du :
REGDOC-2.2,3, *Accréditation du personnel, tome III : Accréditation des travailleurs des installations dotées de réacteurs, version 2*



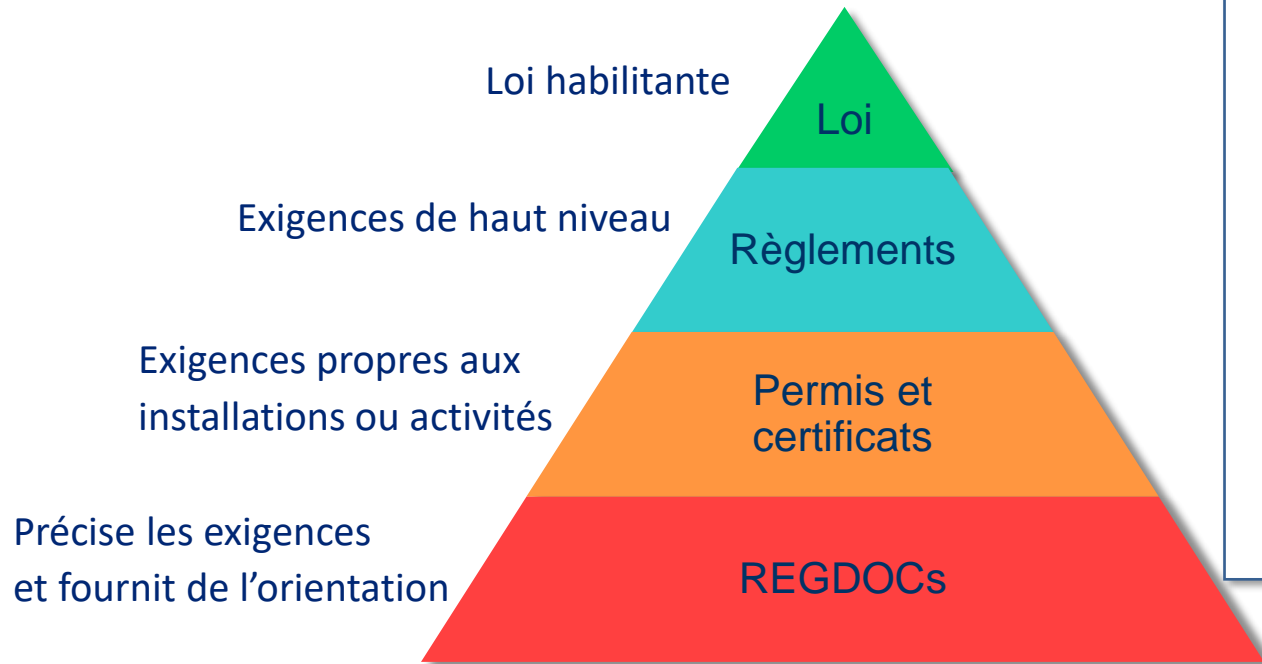


APERÇU

- ✓ Cadre de réglementation
- ✓ Objectif, portée, et résumé des modifications au REGDOC
- ✓ Résultats de la consultation publique
- ✓ Mise en œuvre
- ✓ Conclusion et recommandation



CADRE DE RÉGLEMENTATION DE LA CCSN



Toutes les parties du cadre de réglementation œuvrent de concert pour énoncer les objectifs à atteindre, afin de prévenir les risques déraisonnables pour l'environnement, la santé et la sécurité des personnes et la sécurité nationale.



CADRE DES DOCUMENTS D'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION

1.0 Installations et activités réglementées

- 1.1 Installations dotées de réacteurs
- 1.2 Installations nucléaires de catégorie IB
- 1.3 Mines et usines de concentration d'uranium
- 1.4 Installations nucléaires de catégorie II
- 1.5 Homologation d'équipement réglementé
- 1.6 Substances nucléaires et appareils à rayonnement

2.0 Domaines de sûreté et de réglementation

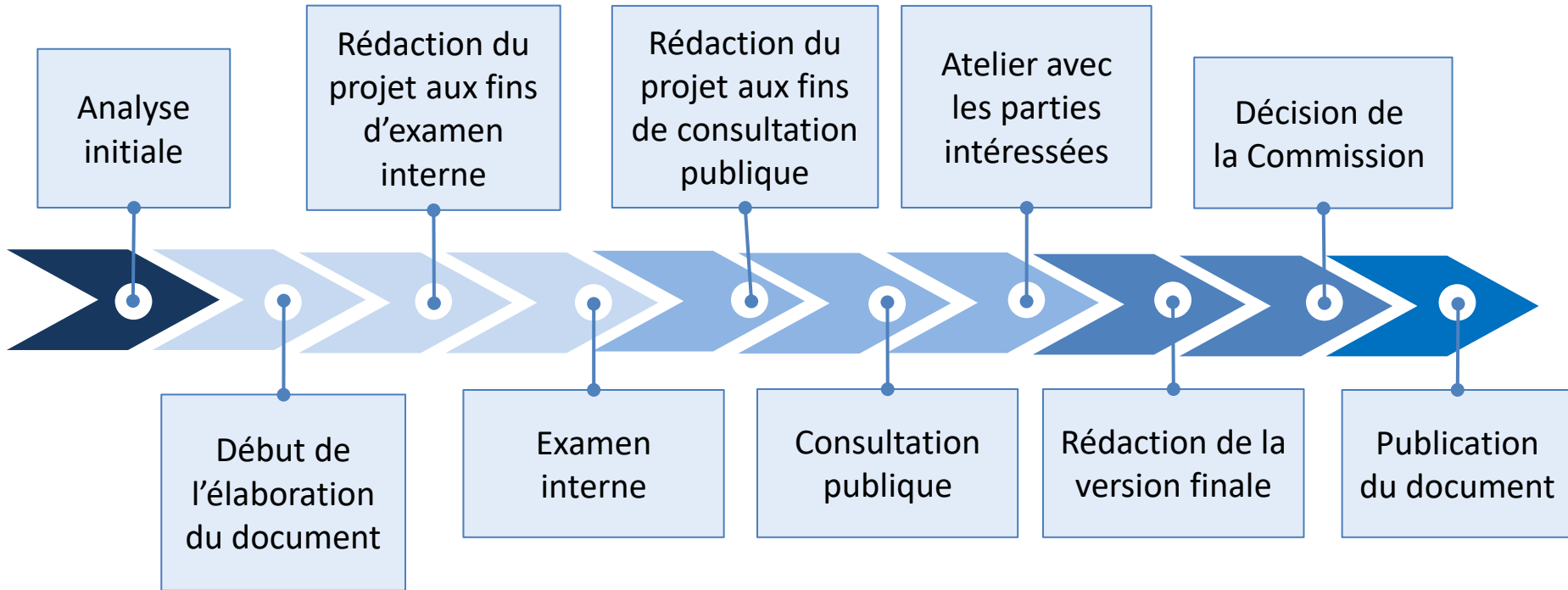
- 2.1 Système de gestion
- **2.2 Gestion de la performance humaine**
- 2.3 Conduite de l'exploitation
- 2.4 Analyse de la sûreté
- 2.5 Conception matérielle
- 2.6 Aptitude fonctionnelle
- 2.7 Radioprotection
- 2.8 Santé et sécurité classiques

- 2.9 Protection de l'environnement
- 2.10 Gestion des urgences et protection-incendie
- 2.11 Gestion des déchets
- 2.12 Sécurité
- 2.13 Garanties et non-prolifération
- 2.14 Emballage et transport

3.0 Autres domaines de réglementation

- 3.1 Exigences relatives à la production de rapports
- 3.2 Mobilisation du public et des Autochtones
- 3.3 Garanties financières
- 3.4 Séances de la Commission
- 3.5 Processus et pratiques de la CCSN
- 3.6 Glossaire de la CCSN

PROCESSUS D'ÉLABORATION DES REGDOCs



Les REGDOCs sont élaborés selon un processus itératif



APERÇU DU REGDOC-2.2.3, TOME III

Objectif de sûreté : s'assurer que les travailleurs occupant des postes désignés exercent leurs fonctions de façon compétente et en toute sécurité.

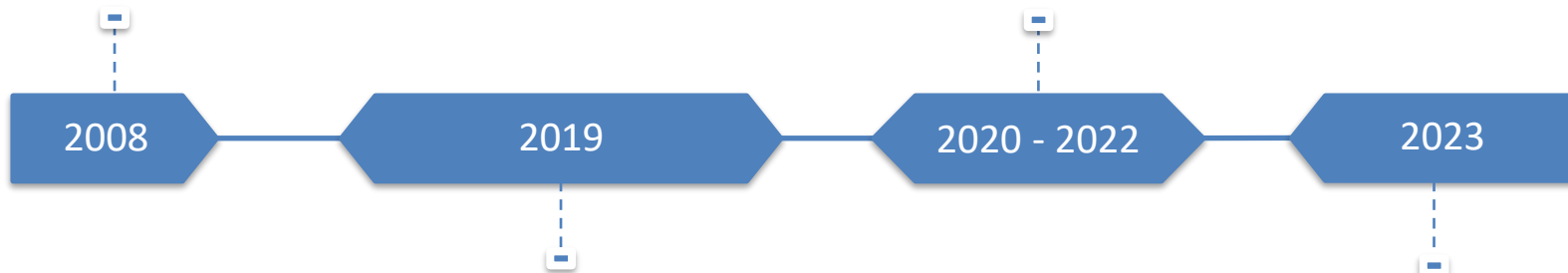
Objet : préciser les exigences détaillées et fournir une orientation applicable à l'accréditation des travailleurs des installations dotées de réacteurs qui occupent ou souhaitent occuper des postes désignés.

Portée : les travailleurs des installations nucléaires de catégorie IA qui tentent d'obtenir une accréditation de la CCSN ainsi que le personnel participant à la formation et à l'évaluation.



HISTORIQUE DU DOCUMENT

Publication
originale en tant
que RD-204



2008

2019

2020 - 2022

2023

Analyse et
développement

Republication en tant que
REGDOC-2.2.3, tome III V.1
(un seul changement)

Présentation de la
version actualisée
à la Commission



OBJECTIFS DE RÉVISION DU REGDOC



Approche équilibrée



Clarté réglementaire



Amélioration les
exigences



Réduction du fardeau



Exhaustivité



ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES PLUS (ACS+)

- Une ACS+ a été réalisée pendant l'analyse
- Celle-ci portait sur toutes les exigences susceptibles de poser inutilement des obstacles au recrutement de candidats et au maintien en poste, notamment :
 - les niveaux de scolarité et durées d'expérience professionnelle prescrits pouvant disqualifier des candidats appropriés
 - les calendriers de formation et d'examens établis via les périodes de validité des examens et leur effet sur la planification familiale



PRINCIPALES MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES 1/4

Exigences axées sur le rendement et neutres sur le plan technologique



- Un programme de sélection du personnel remplace les conditions fixes par rapport à l'éducation et à l'expérience préalables
- Les systèmes de formation remplacent un plan de formation défini
- Des objectifs neutres sur le plan technologique remplacent les exigences axées sur les réacteurs CANDU
- Les schémas de conformité propres à la technologie sont passés aux annexes



PRINCIPALES MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES 2/4

Suppression des périodes de validité (dates d'expiration) de tous les examens de certification fondés sur les connaissances



- Réduit le fardeau du personnel de la CCSN et offre de la souplesse aux titulaires de permis
- Facilite la planification familiale et devrait améliorer le recrutement et la rétention des candidats
- Période de validité de 2 ans retenue pour les examens sur simulateur



PRINCIPALES MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES 3/4

**Fin de l'accréditation
distincte pour les
gestionnaires de
quarts sur les sites à
tranches multiples**



- Réduit le fardeau du personnel de la CCSN et du personnel du titulaire de permis
- Renforce le régime de requalification
- Résout les problèmes d'emploi des gestionnaires de quarts sur les sites à tranches multiples
- Intègre les modifications consignées dans les manuels de conditions de permis



PRINCIPALES MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES 4/4

Autres changements importants



- Simplification des exigences d'emploi minimal pour les travailleurs de quart élimine le fardeau tout en renforçant la réglementation
- Alignement avec les REGDOCs complémentaires publiés depuis 2008
- Ajout d'orientation et d'attentes explicites pour minimiser les problèmes d'interprétation



CONSULTATION PUBLIQUE

**CONSULTATION
PUBLIQUE**

139 commentaires

**4 juillet 2022 au
18 octobre 2022**

**ATELIER DE SUIVI AVEC LES
MEMBRES DU COG**

16 février 2023

**REGDOC-2.2.3, TOME III
SOU MIS À LA
COMMISSION POUR
APPROBATION**

28 juin 2023



THÈMES ABORDÉS DURANT LA CONSULTATION

1

Utilisation de formulations subjectives et normatives

2

Exigences pour les Responsables techniques de radioprotection

3

Emploi minimal des travailleurs de quart

4

Décalage avec les guides d'examen de la CCSN

5

Applicabilité et mise en œuvre aux nouvelles installations

6

Conflit perçu avec l'approche systématique à la formation



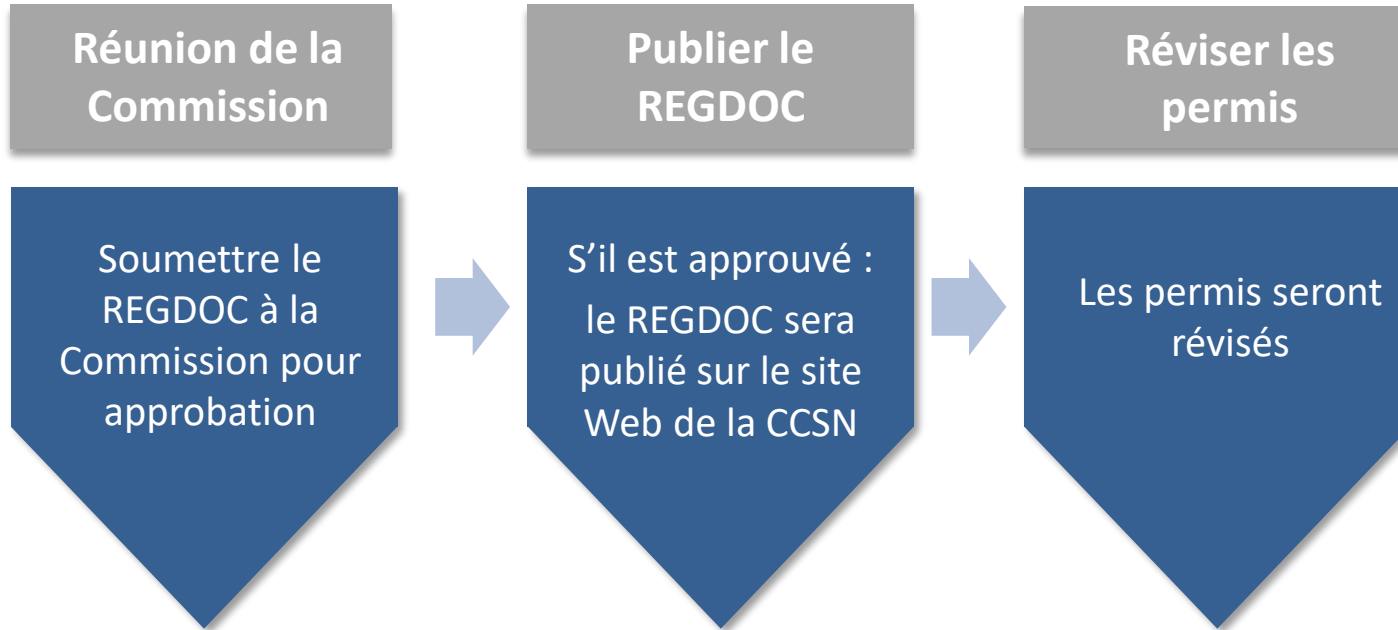
RÉPERCUSSIONS ATTENDUES

Le personnel de la CCSN prévoit des répercussions positives pour la surveillance réglementaire et les activités des titulaires de permis.

- Processus normalisés d'accréditation du personnel
- Réduction du fardeau réglementaire et administratif
- Clarification de la terminologie et de l'interprétation réglementaire
- Résolution d'enjeux réglementaires connus
- Efficacité accrue par la mise en œuvre de nouveaux processus
- Amélioration du recrutement et du maintien en poste



APPROCHE UNIFORME DE LA MISE EN ŒUVRE





CONCLUSION

Le REGDOC-2.2,3, tome III précise les exigences détaillées et fournit de l'orientation applicables à l'accréditation des travailleurs des installations dotées de réacteurs occupant des postes désignés.

Il s'agit d'un document :

- qui tient compte de l'ACS+
- moderne
- souple
- exhaustif

Une consultation efficace a donné lieu à un document que les parties intéressées appuient.



RECOMMANDATION

Le personnel de la CCSN recommande ce qui suit :

Que la Commission approuve

*REGDOC-2.2.3, Accréditation du personnel, tome III :
Accréditation des travailleurs des installations dotées
de réacteurs, version 2*



Restez branchés

Merci! Des questions?



suretenucleaire.gc.ca





Annexes

Utilisation de formulations subjectives et normatives

Enjeu :
Utilisation de formulations
subjectives



- La terminologie a été sélectionnée avec soin
- Une approche axée sur le rendement nécessite des paramètres qualitatifs lorsque les paramètres quantitatifs sont absents ou défavorables



Exigences accrues pour les Responsables techniques de radioprotection (RTR)

Enjeu :

En précisant que les 6 derniers mois de l'expérience de travail des RTRs doit être acquise dans l'installation qui procédera à l'embauche, cela augmentera les problèmes de dotation



Modification au REGDOC :

- 2 ans d'expérience de travail acquise à n'importe quelle installation dotée de réacteurs
- Le 4 ans d'expérience globale offrent déjà une plus grande souplesse

Durée minimale d'emploi des travailleurs de quart

Enjeu :

La révision à la durée minimale d'emploi pourrait entraîner des problèmes de planification et de suivi et nuire à l'effectif minimal



Modification au REGDOC :

- L'exigence révisée considère que tout le travail effectué dans le cadre de l'effectif minimal représente une exposition suffisante, conformément au nouvel objectif documenté pour la durée minimale d'emploi

Décalage avec les guides d'examen de la CCSN

Enjeu :

Décalage entre certains éléments du REGDOC révisé et les guides d'examen existants de la CCSN



- Les guides d'examen sont désuets et centrés sur les réacteurs CANDU
- La révision des guides d'examen reprendra dès que la nouvelle version de REGDOC-2.2.3, tome III, sera publié

Applicabilité et mise en œuvre aux nouvelles installations

Enjeu :

La mise en œuvre de ces exigences représente un défi aux nouvelles installations, notamment pour les petits réacteurs modulaires (PRM)



- REGDOC déjà révisé pour être technologiquement neutre et moins axé sur les réacteurs CANDU
- L'approche graduelle peut être appliquée en préparation pour et après la mise en service
- La nouvelle structure du document facilite les futures mises à jour

Conflit perçu avec l'approche systématique à la formation

Enjeu :

Chevauchement entre l'approche systématique à la formation (ASF) et le REGDOC-2.2.2, *La formation du personnel*



- Descriptions génériques nécessaires pour remplacer les exigences normatives
- Des objectifs de sûreté axés sur le rendement guideront l'ASF aux nouvelles installations
- Le chevauchement avec le REGDOC-2.2.2 est voulu, mais sans contradiction